

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



BBR FRANCE PERFORMANCE (FR0007000245)
Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français
Géré par WARGNY-BBR - Groupe Rothschild Martin Maurel

Objectifs et Politique d'investissement

BBR France Performance est un fonds dont la gestion est discrétionnaire, pouvant être investi tant en actions, qu'en obligations, qu'en placement monétaire et dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure à l'indice du marché monétaire EONIA capitalisé, sur la période de placement recommandée.

Ses principaux moteurs de performance reposent sur une allocation d'actifs discrétionnaire permettant une allocation très variable aux différentes classes d'actifs et sur une politique d'arbitrages fréquents réalisés sur les actions détenues dans le fonds pour profiter des écarts de marché.

Selon les conditions de marchés, le fonds pourra être investi jusqu'à 100% de son actif en actions sans contrainte de taille de capitalisation et sans contrainte de secteur mais en privilégiant les actions françaises. L'exposition au risque actions ne dépassera pas 100% de l'actif.

Dans les phases de réduction de l'exposition aux actions, le fonds pourra être investi entre 0% et 100% en titres de créance et instruments du marché monétaire (à taux fixe, variable, indexé, ...), de toutes durations, émis par des émetteurs publics ou privés de pays de l'OCDE libellés en toutes devises de pays de l'OCDE, sans critère de notation particulier.

Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, peuvent être utilisés à titre de couverture ou d'exposition, sans entraîner une surexposition du fonds aux marchés d'actions, de change ou de taux.

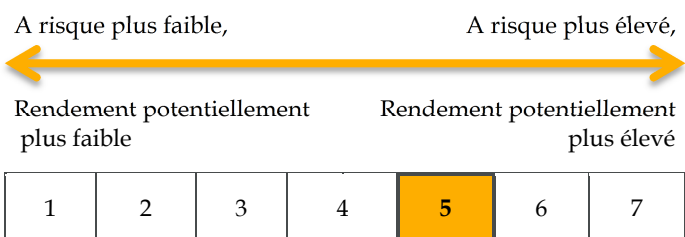
Dans un but de diversification du portefeuille et dans le cadre de sa stratégie ou de la gestion de sa trésorerie, le fonds pourra investir jusqu'à 50 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen, ou FIA de droit français, de toutes classifications.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à 5 ans.

les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées auprès de Rothschild Martin Maurel jusqu'au vendredi 14h00. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1.

Affectation du résultat : capitalisation.

Profil de risque et de rendement



Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur

Risque de change :

Le fonds pouvant être investi sans limitation dans des actifs non libellés en euros, il est exposé au risque d'une baisse des monnaies de ces titres face à l'euro.

Risque de taux :

Le fonds pouvant être investi dans des produits de taux, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits à taux fixe peut baisser.

Risque de contrepartie :

Le fonds pouvant réaliser des opérations sur les marchés de gré à gré, il est exposé au risque que les contreparties de ces transactions fassent défaut.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Pour plus d'information sur les risques, merci de vous référer au prospectus du fonds.

Pourquoi le FIA est classé en catégorie 5 ?

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FIA sur une période de 5 ans. La catégorie 5 correspond à une volatilité historique annuelle sur 5 ans comprise entre 10% et 15%. Cette catégorie de risque pourra évoluer dans le temps, les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur à ce jour pouvant ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

L'exposition du FIA aux actions françaises, et la gestion discrétionnaire, expliquent le classement du FIA dans cette catégorie.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le fonds n'est pas garanti en capital.

Profil de risque et de rendement

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	2,00%
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	4,15%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commissions de performance	1,14%

Frais d'entrée et de sortie : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

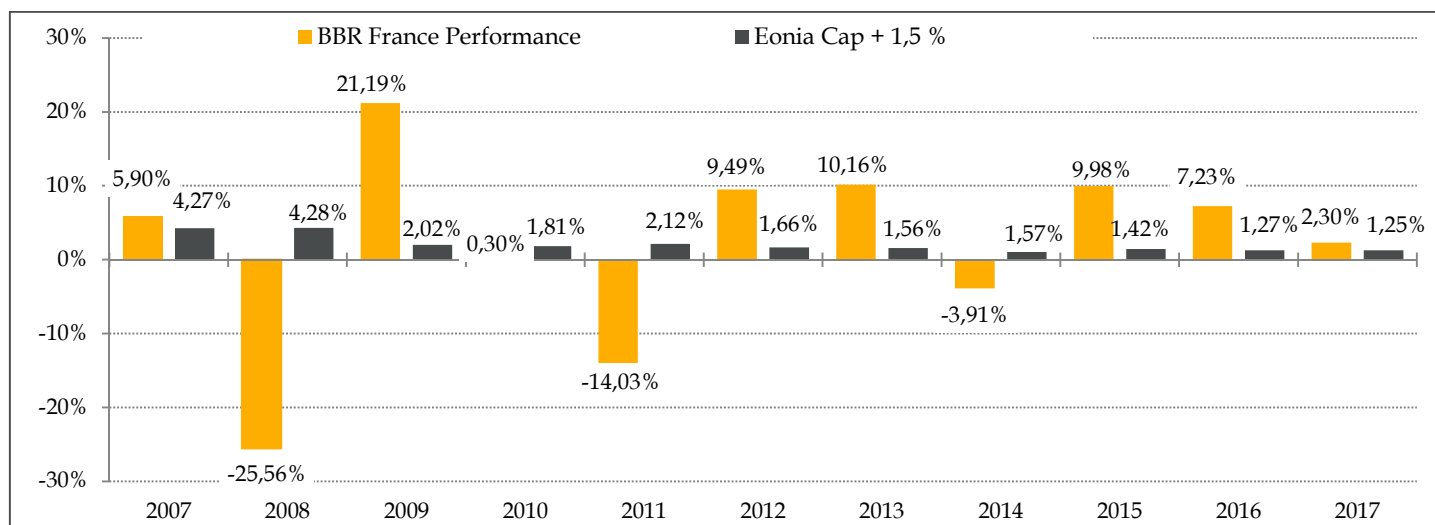
Frais courants : ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2017. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Commissions de performance : 15% de la surperformance annuelle du fonds par rapport au taux EONIA +1,5%.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la page 7 du prospectus détaillé du fonds.

Performances passées

Les performances du graphique ci-dessous sont présentées en euros nettes de frais. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a été créé le 19/04/1996.



Informations pratiques

Dépositaire du fonds : Rothschild Martin Maurel

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le fonds : le DICI, le prospectus, les documents périodiques ainsi que les plaquettes d'informations trimestrielles sont disponibles sur simple demande à contact@wargnybbr.com ou par appel au +33(0)1.42.25.85.85

Les valeurs liquidatives hebdomadaires sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org ou par simple demande à l'adresse ou numéro indiqué ci-dessus.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce fonds peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseiller.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet <http://www.wargnybbr.com> ou sur demande écrite auprès de la société de gestion.

La responsabilité de WARGNY-BBR ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds. Le fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). WARGNY-BBR est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/08/2018.